



## REVALORISATION DES PLAFONDS D'AIDE À L'INSTALLATION DES PERSONNELS DE L'ÉTAT (AIP)

Circulaire du Ministère de la Transformation et de la Fonction Publiques du 26/07/2021 [ici](#)

L'aide à l'installation des personnels de l'État (AIP) est une aide non remboursable, destinée à contribuer à la prise en charge, dans le cas d'une location vide ou meublée, des dépenses réellement engagées par l'agent au titre du premier mois de loyer, y compris la provision pour charges, des frais d'agence et de rédaction de bail incombant à l'agent, du dépôt de garantie ainsi que des frais de déménagement.

Les agents concernés sont :

- ✓ **Les fonctionnaires de l'Etat**, titulaires et stagiaires.
- ✓ **Les agents en situation de handicap** recrutés sur la base de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État.
- ✓ **Les agents contractuels** en activité disposant d'un contrat **d'une durée supérieure ou égale à un an ou de plusieurs contrats successifs d'une durée totale supérieure ou égale à un an** durant les vingt-quatre derniers mois précédant leur demande de versement de l'aide.

### DELAIS POUR DEPOSER SA DEMANDE

Les agents ayant réussi un concours de la fonction publique d'État ou signé un contrat **depuis moins de 24 mois**.

### COMMENT CONSTITUER SON DOSSIER ?

La demande d'AIP peut être déposée en ligne sur [www.aip-fonctionpublique.fr](http://www.aip-fonctionpublique.fr).

Le bénéficiaire de l'AIP est soumis à **conditions de ressources en fonction du revenu fiscal de référence (RFR) du foyer fiscal** (consultez le tableau de la circulaire).



Textes de référence :

**Loi n°83-634 du 13 juillet 1983** modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9

**Décret n°2006-21 du 6 janvier 2006** modifié relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'État

**Décret n° 2013-392 du 10 mai 2013** relatif au champ d'application de la taxe annuelle sur les logements vacants instituée par l'article 232 du code général des impôts

**Décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014** fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains

**Décret n° 2014-1751 du 30 décembre 2014** fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements d'outre-mer, à Saint-Martin et en Polynésie française

**Circulaire du 26 juillet 2021** relative à l'aide à l'installation des personnels de l'État (AIP) NOR : TFPF2120291C